



**PARTICULIERS**

# SÉCHERESSE

dans le Maine-et-Loire

## ALERTE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE signifie que la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux ne sont plus assurés.

Chaque usager doit **réduire sa consommation d'eau**, afin de prolonger l'utilisation des réserves et retarder d'autant le recours au niveau de restriction supérieur.

## USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins potagers entre 11h et 18h



Arrosage des espaces arborés et massifs de fleurs entre 8h et 20h



Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules à titre privé à domicile



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels et sous conditions)



Remplissage et vidange des piscines (de plus de 1m<sup>3</sup>, sauf remise à niveau et premier remplissage sous conditions)





PROFESSIONNELS

# SÉCHERESSE

dans le Maine-et-Loire

## ALERTE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE signifie que la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux ne sont plus assurés.

Chaque professionnel doit **réduire sa consommation d'eau**, afin de prolonger l'utilisation des réserves et retarder d'autant le recours au niveau restriction supérieur.

## USAGES INTERDITS



Stations de lavage des véhicules (sauf pistes haute-pression ou à 70% d'eau recyclée ou portique en mode éco)



Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs entre 8h - 20h



Arrosage des terrains des hippodromes et centres équestres entre 8h et 20h



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels et sous conditions)



Arrosage des golfs entre 8h et 20h





AGRICULTEURS

# SÉCHERESSE

dans le Maine-et-Loire

## ALERTE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE signifie que la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux ne sont plus assurés.

Chaque agriculteur doit **réduire sa consommation d'eau**, afin de prolonger l'utilisation des réserves et retarder d'autant le recours au niveau de restriction supérieur.

## RESTRICTIONS EN VIGUEUR



Auto-limitation



Interdiction



Irrigation par aspersion  
des grandes cultures,  
prairies, vergers  
entre 9h - 19h



Arrosage en arboriculture



Arrosage en horticulture  
et pépinière (récupération  
des eaux, goutte à goutte, ...)



Nettoyage voiries, façades  
toitures et autres surfaces  
imperméabilisées



Arrosage en maraîchage  
(semences potagères, plants  
marâchers, petits fruits)



Manœuvres d'ouvrage sur  
les cours d'eau et plans  
d'eau connectés (sauf sous  
certaines conditions)

